



Paris, le 16 novembre 2010

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Bilan des premiers Etats Généraux des nuits de Paris

Organisés par la Ville de Paris, en lien avec la Région Île-de-France et la Préfecture de Paris, les premiers Etats Généraux des nuits de Paris ont réuni **plus de 1000 participants** - citoyens, conseillers de quartier et de la jeunesse, associations de riverains, acteurs de la nuit, chercheurs, élus... - pendant deux jours et une nuit.

Les échanges ont permis de formuler des propositions pour construire un « mieux vivre ensemble » la nuit, et conjuguer ainsi harmonieusement les différents usages nocturnes.

#### Dès 2011, des expérimentations dans six domaines :

##### Relations entre riverains et nuit festive

- Création de **commissions d'arrondissement** (mairie, commissariat, associations de riverains et organisations professionnelles) pour évaluer régulièrement la situation quartier par quartier et mettre en place des médiations entre riverains et établissements, appuyées par des professionnels (association droits d'urgence).
- Mise en place d'un dispositif de **médiation de rue** entre 22h et 3h du matin dans les quartiers à forte activité festive, co-financé et co-dirigé par la Ville de Paris et les établissements de nuit.
- Aide au **financement de l'insonorisation** de lieux de diffusion musicale par la Ville de Paris et la Région et réalisation d'études d'**objectivation des nuisances sonores** par BruitParif.

##### Prévention des conduites à risque

- Relance des **enquêtes** sur les pratiques des Parisiens quant aux comportements addictifs et à l'usage des drogues (enquêtes TREND et ESCAPAD).
- Extension du **programme « fêtez clairs »** des boîtes de nuit aux bars volontaires, accompagné d'une campagne de promotion des comportements préventifs.
- Création, dans certains quartiers festifs, **d'espaces d'accueil, mobiles et éphémères**, où des professionnels de santé seront présents.

##### De nouveaux espaces pour les nuits

- **Ouverture de salles de type « foyer »** pour les adolescents au sein des centres d'animation de certains quartiers.
- Nouvelle **offre culturelle de nuit au « 104 »** (« Nuits OUF du 104 » à partir de janvier 2011) et ouverture du « **Petit bain** », équipement culturel flottant (13<sup>e</sup>)

##### Lutte contre les discriminations

- Création d'une **charte/label « Lutte contre les discriminations »** sur laquelle s'engageront les établissements, avec vérification de l'application effective et sanctions éventuelles (retrait du label).
- Lancement d'une campagne de communication « **Sortir est un droit** » pour sensibiliser aux risques de discriminations.
- Inclusion des **critères d'accessibilité dans l'information** sur les lieux nocturne et organisation d'une nuit de l'accessibilité.

## Mobilités

- **Extension des horaires de PAM** (Paris Aide à la Mobilité) jusqu'à 2 heures du matin les vendredi et samedi soirs.
- **Forfait nuit avec réduction de 50% dans 6 parkings** de la SAEMES dans des quartiers festifs. Des alcootests et des bornes d'appel taxi seront également disponibles dans ces parkings.

**La Ville et la Région formuleront également des propositions conjointes au STIF pour intensifier le réseau noctilien existant** avec, sur Paris, le renforcement de la fréquence des bus, le remplacement de bus par du matériel articulé et, dans la métropole, un renforcement du réseau sur les périodes de pointe, la création de 2 ou 3 nouvelles lignes sur les zones encore non desservies et des évolutions dans les arrêts et le tracé de plusieurs lignes.

## Promotion de la vie nocturne

- Lancement de la **version 2.0** de [www.parisnightlife.fr](http://www.parisnightlife.fr) avec une version smartphone, et du site [www.paris-magic.fr](http://www.paris-magic.fr) qui fera la promotion des événements festifs.
- Création de **parcours nocturnes** patrimoine/lieux festifs et d'un réseau d'« ambassadeurs de nuit ».

## **Quatre propositions étudiées et mises en concertation :**

**Commerce nocturne** : poursuite de la concertation sur le nouveau règlement des terrasses, mise en place de médiations locales avec les mairies d'arrondissement, exigence d'une modification législative sur le montant des amendes, actuellement insuffisant.

**Espace public** : mise en place d'un « **Paris respire** » **nocturne** dans deux ou trois quartiers et **création d'une « station de nuit »**, lieu d'information ouvert la nuit, à Châtelet en lien avec la RATP. Par ailleurs, une exposition sur l'aménagement urbain nocturne se tiendra au Pavillon de l'Arsenal à l'hiver 2011.

## **De nouveaux espaces de vie nocturne**

- Concertation avec les arrondissements sur les possibilités **d'ouverture nocturne des jardins** de proximité, dont celui situé face à la Gaité lyrique et sur le développement des concessions de nuit, par exemple dans certains grands parcs.
- Encouragement des **expérimentations artistiques** nocturnes dans le domaine du spectacle vivant (subventions).
- Proposition par la Ville de bâtiments en attente d'attribution pour l'organisation d'**événements nocturnes ponctuels**.
- Création de lieux de vie nocturne sur les **berges de Seine Rive Gauche**.
- Lancement d'une « **nuit du savoir** » **annuelle**, en partenariat avec les universités parisiennes, avec **l'ouverture nocturne, pour tous**, des universités et grandes écoles pour des cours et conférences.

Afin de suivre la mise en œuvre de ces propositions, et de poursuivre la réflexion, **un comité de suivi, composé des différents acteurs de la nuit, se réunira deux fois par an.**

## **Contact Presse**

Service de presse - 01 42 76 49 61

[service.presse@paris.fr](mailto:service.presse@paris.fr)